

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 30 ET 31 JUILLET 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVENZIONE QUADRU DI PARTENARIATU STATU -
CULLETTIVITÀ DI CORSICA - ERILIA - MESSA IN OPERA
DI A PRUGRAMMAZIONE PLURIANNUALE DI L'ENERGIA
- RINUVAZIONE DI U PATRIMONIU SUCIALE
CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ETAT -
COLLECTIVITÉ DE CORSE - ERILIA - MISE EN ŒUVRE
DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE
L'ÉNERGIE - RÉNOVATION DU PARC SOCIAL**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

1. Contexte

La Corse s'est fixée pour ambition, dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. Cet objectif, décliné opérationnellement dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), repose sur deux leviers majeurs : la réduction des deux tiers de la consommation d'énergie et l'augmentation de la production à partir de sources renouvelables.

Le protocole d'accord signé le 30 mars 2023 entre l'État et la Collectivité de Corse a mobilisé une enveloppe nouvelle de 200 millions d'euros sur dix ans, dont la rénovation des logements sociaux et la déconnexion progressive des réseaux de gaz de ville constituent la priorité absolue. Le parc de logements sociaux corse compte près de 10 700 logements à rénover, en grande majorité antérieurs à 1990. L'amélioration de leurs performances énergétiques, aujourd'hui très dégradées, engendrerait des économies annuelles très significatives, pour des foyers majoritairement modestes ou très modestes.

2. Une démarche globale : des conventions avec l'ensemble des bailleurs sociaux

La stratégie retenue par la Collectivité de Corse et l'AUE est de conclure des accords-cadres de partenariat avec l'ensemble des bailleurs sociaux de l'île — publics et privés — afin de couvrir la totalité du parc à rénover et ou à déconnecter du gaz. Ces conventions, signées entre le bailleur social concerné et les principaux financeurs, Etat, Collectivité de Corse et AUE, constituent l'instrument opérationnel central du programme de transition énergétique dans le logement social : elles structurent la programmation pluriannuelle des travaux, sécurisent les financements et garantissent aux bailleurs, aux financeurs et au secteur du BTP une visibilité indispensable pour planifier leurs chantiers et sécuriser leurs activités.

Des conventions du même type sont ainsi proposées ou en cours de négociation avec les Offices Publics de l'Habitat (OPH de la Collectivité de Corse et OPH de la CAPA), ainsi qu'avec les autres bailleurs privés concernés. La convention cadre objet du présent rapport engage le processus et vocation à être suivie par des

conventions du même type avec les autres bailleurs.

3. Une première convention cadre de partenariat entre l'Etat, la Collectivité de Corse, Erilia et l'AUE

ERILIA est propriétaire d'un parc très conséquent, réparti sur l'ensemble du territoire insulaire, avec des implantations particulièrement significatives dans les agglomérations d'Aiacciu et de Bastia, directement concernées par la fin des concessions de gaz de ville à l'horizon 2038.

L'accord cadre prévoit :

- La rénovation de 3 381 logements à horizon 2038, pour un coût total estimé à 262 M€ ;
- La déconnexion des réseaux de gaz pour 438 logements rénovés, auxquels s'ajoutent 2 574 logements déconnectés sans travaux de rénovation (38 M€) ;
- La recherche d'un taux directeur de subvention de 50 %, issu de la convergence des fonds du protocole État, du cadre territorial de compensation, du FEDER auxquels pourraient s'additionner d'autres dispositifs du type « *fonds vert* ».

ERILIA a par ailleurs déjà démontré sa capacité opérationnelle avec la rénovation des résidences soutenues par la CDC, le cadre territorial de compensation mis en œuvre par l'AUE et le FEDER :

- A Mandarinina à Aiacciu (331 logements), qui a permis de faire passer l'étiquette énergétique de D à A,
- ZAC du Finusellu (Bodiccione) à Aiacciu (496 logements), qui a permis de passer les étiquettes énergétiques de E et D à B,

La convention permet de lutter contre la précarité énergétique qui touche des milliers de ménages modestes, avec des économies estimées entre 700 et 1 000 € par foyer et par an, à loyer constant.

En tant que première convention finalisée, l'accord avec ERILIA pose le cadre juridique, technique et financier qui servira de modèle pour toutes les conventions à venir avec les autres bailleurs sociaux. Il valide la méthodologie et offre une base solide pour accélérer la signature des accords suivants.

Un bilan annuel rédigé par l'AUE avec le concours d'ERILIA, soumis à l'Assemblée de Corse, garantit le suivi des engagements.

Des conventions d'application cosignées par les communes ancrent chaque opération dans son territoire, avec un dispositif de concertation avec les habitants.

4. Conclusion

Cette convention s'inscrit dans une démarche systématique visant à couvrir

l'intégralité du parc de logements sociaux de l'île, en associant chaque bailleur social à un accord cadre adapté à son parc et à ses contraintes spécifiques. Elle constitue la première étape d'un programme d'ensemble ambitieux.

Avec 3 381 logements rénovés et près de 3 000 déconnectés du gaz de ville pour un investissement total de l'ordre de 300 M€, la convention ERILIA représente d'ores et déjà une contribution décisive à la transition énergétique en Corse.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de Corse d'approuver ce rapport et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention cadre de partenariat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.